

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

L'arrêté de nomination du 19/07/17 portant nomination de Monsieur Arnaud Torres en tant que Président Directeur général de l'Agence nationale de la recherche par intérim ;

Vu le contrat de travail en date du 15 juillet 2015 portant nomination de Madame Joanna FARUGA au poste de juriste au sein de la direction des affaires juridiques de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

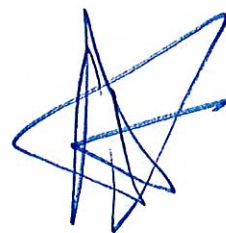
Article 1 : Délégation en cas d'empêchement de Madame Véronique Pauliac est donnée à Madame Joanna FARUGA, juriste au sein de la direction des affaires juridiques de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Concernant la passation, la conclusion et l'exécution des marchés publics et accords-cadres Le cahier du registre des dépôts
 - Les certificats administratifs
 - Les copies certifiées conformes
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements à la charge de l'ANR, dans les conditions fixées par le conseil d'administration, dans le cadre d'une dérogation dépassant 20% du montant autorisé.
- Les ordres de mission, des agents de la Direction des affaires juridique, sauf pour les missions à l'international

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 22/07/2017

Paris, 22 JUIL. 2017

Le Président directeur général



Arnaud TORRES